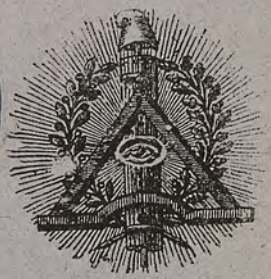
THÉATRE

RÉVOLUTIONNAIRE.

BIBLIOTHÈQUE
DU
SÉNAT.
1205



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



Le Président
Duperty
Secrétaire
1788.

REVOLUTIONNAIRE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

LE PRESIDENT DUPATY AUX CHAMPS ÉLISÉES.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.



1788.

DIALOGUE.

PERSONNAGES.

HENRI IV.

LOUIS XIV.

LE ROI DE PRUSSE.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

LE MARÉCHAL DE RICHELIEU.

LE DUC D'AIGUILLON.

UN COURIER.

LE PRÉSIDENT DUPATY.

LE MARÉCHAL DE VAUX

LE PRESIDENT DUPATY AUX CHAMPS ELISÉES.

LOUIS XIV.

MONSIEUR le Maréchal, je vous ai vu naître.

LE MARECHAL.

SIRE, je vous ai vu mourir ; mais à cette époque, vous n'étiez plus ce *pluribus impar*, ce Monarque universel, ce Dieu rayonnant de gloire, dont les cent bouches de la Renommée, & les trompettes des Lettres & des Arts publiaient en tous lieux les hauts faits, & les merveilles : vous n'étiez plus alors qu'un phantôme de Roi, livré aux caprices des prêtres & des femmes ; fanatique par faibleſſe, & faible par tempérament ; repréſenté à la honte des Nations, foulant aux pieds nos voiſins ; environné des attributs effrayans de la guerre, armé de

la foudre, & n'ayant réellement dans les mains qu'un chapelet, un bréviaire, ou les vieux appas de la veuve Scaron. Vous n'aviez plus pour ami le flateur Despreaux, ni l'astucieux Mazarin; mais vous aviez le Tellier, Bossuet, & la Chaise. Oh! SIRE, combien de malheurs rappellent à ma mémoire ces noms odieux! dix millions d'ames égorgées, ou bannies de leurs foyers tutélaires par vos ordres parricides!.... Mais oublions cette faute capitale, qu'un de vos petit-fils vient de réparer. Oublions aussi l'affront dont vous couvrît le rampant la Feuillade, en élevant à votre orgueil un monument qui indigne toutes les ames honnêtes. Votre Place des Victoires sera peut-être quelque jour la ruine de la France. Des Nations outragées pénétreront peut être dans la Capitale de votre Royaume, uniquement pour renverser & réduire en poudre un monument où ce vil courtisan les a bassement enchaînées.

HENRI IV.

M. le Maréchal, laissez-là mon petit-fils; il ne mérite pas de nous occuper dans ce moment; allons plutôt au devant de l'étranger qui s'avance vers nous, peut-être est-ce un Français.

LE MARECHAL.

N'en doutez pas, SIRE, c'eſt un de vos Cordons-Bleus.

LE CARDINAL.

Allons donc tous recevoir notre Confrère.

LE MARÉCHAL.

En croirai-je mes yeux ? Eh ! mais... c'eſt lui... c'eſt mon Couſin. Certes, c'eſt lui-même. Ah ! Monſieur le Duc, je reconnais là votre attachement ; me ſuivre juſqu'aux Champs Eliſées ! ma foi, c'eſt être un parent bien zèlé.

LE DUC D'AIGUILLON.

Et que diable voulez-vous qu'on faſſe, mon Couſin, dans un pays où les affaires vont ſi mal !

LE MARÉCHAL.

Il eſt vrai qu'elles ſont en ſi mauvais état que ſous votre Miniſtère.

LE ROI DE PRUSSE.

J'en doute, Maréchal.

LE DUC D'AIGUILLON.

Frédéric, je sais que nous n'avons jamais été bons amis ; mais puisque le tombeau nous réunit, & que nous devons être à jamais ensemble, faisons la paix, & soyons de bonne intelligence.

LE ROI DE PRUSSE.

Vous trouverez plus loin Louis XV & sa Marquise, vos anciens amis ; quant à moi, j'aime les braves gens.

LE MARÉCHAL.

Déja des querelles?..... Eh ! bien, mon Cousin, les choses vont donc toujours de mal en pire.

LE DUC D'AIGUILLON.

Toujours. C'est peu pour des Ministres mercénaires, d'avoir réduit l'Etat à deux doigts de la ruine totale ; d'avoir interrompu le cours de la Justice pendant six mois, dans une nation de vingt-quatre millions d'hommes ; d'avoir par cette sacrilege audace, enhardi & protégé

le crime, intimidé & opprimé l'innocence; d'avoir banni de la Monarchie tout syſtême raiſonnable, le gouvernement paternel, les loix éternelles & impreſcriptibles que la nature a gravées dans le cœur des hommes, & préférablement dans celui des Rois; d'avoir ébranlé le Trône des Bourbons, élevé entre le Monarque & ſes Sujets une barriere effrayante, qu'on n'arrachera peut-être qu'en écraſant les deux partis; d'avoir violé tous les droits de l'humanité, envahi toutes les libertés, englouti toutes les fortunes, rempli de déſeſpoir & de rage toutes les ames; d'avoir verſé le ſang français, & ſoumis une nation brave, franche, aimante, à l'inſupportable joug du Deſpotiſme : c'eſt peu, Meſſieurs, pour ces Miniſtres perfides. Ils viennent de mettre le comble à ces calamités atroces & générales. On vient d'aliéner entièrement la confiance publique, & l'on n'a pas ſongé que cette confiance étoit le nerf de l'Etat, & que là où il n'y a plus de confiance, il n'y a plus qu'un phantôme de Gouvernement. On a fermé toutes les caiſſes publiques, & l'on a enlevé au riche ſa fortune, au pauvre le fruit de ſes travaux & de ſes veilles qu'il avait aveuglément confié au fiſc, pour ſubſtanter ſa vieilleſſe; ils

ont enfin réduit l'Etat & les Peuples dans une espece de paralysie, d'où ils ne peuvent sortir que par une convulsion qui opère une révolution heureuse, éclatante, attendue, peut-être en vain, par une nation éplorée.

LE MARÉCHAL.

On doit toujours s'attendre à de grands malheurs de la part des Agens de l'autorité, tant qu'on laissera leurs prevarications impunies. Si vous eussiez décreté l'impudent Calonne, vous n'auriez pas aujourd'hui à la tête des affaires deux hommes qui ont fait infiniment plus de mal que lui.

UN COURIER.

M. le Maréchal permet-il que j'aie l'honneur de lui présenter mes respects.

LE MARÉCHAL.

C'est un Courier français. Eh ! par quel hasard te voyons-nous ici bas ? Es-tu mort, ou viens-tu exprès en vie pour nous apprendre encore quelque affligeante nouvelle.

LE COURIER.

Le Courier.

Pour vivant, j'ai ceſſé de l'être, aux portes de Rennes en Bretagne, pays que connaît très-bien M. le Duc que voilà (1) : quant aux nouvelles, je vous en porte d'aſſez agréables. Le Grand-Prêtre & le Grand Magiſtrat ne ſont plus, on les brûlait en effigie lorſque j'ai parti pour mon dernier voyage. Les malheureux ! s'ils avaient exiſté deux jours de plus, c'en était fait de tout le Dauphiné, & peut-être de la France ! Croiriez-vous bien qu'ils avaient donné des ordres pour faire enlever par des ſoldats à main armée, la Nobleſſe aſſemblée à Romans ſous le bon plaiſir du Roi, que cette Nobleſſe citoyenne était elle-même gardée par les habitans auſſi armés, & prêts à repouſſer par la force les attentats que pourraient ſe permettre des Miniſtres effrénés. Un moment avant l'heure indiquée pour cette affreuſe opération, eſt arrivée la nouvelle de la diſgrace de l'auteur-Chef de cette barbare confédération. Au deuil & au déſeſpoir ſuccède une allégreſſe bruyante, qui s'eſt

(1) Le Duc d'Aiguillon, Gouverneur de notre Province.

d'abord manifeſtée par une illumination générale & des feux de joie, dès l'heure de midi. J'ignore quelles en ont été les ſuites; j'ai été forcé de repartir pour prendre d'autres ordres à Verſailles. En arrivant dans Paris, j'ai trouvé ſur le Pont-neuf environ cent mille ames. Quelques hommes de la populace traînaient, au bruit des acclamations publiques, un mannequin repréſentant un homme de robe aux pieds de la ſtatue de notre bon Henri IV; aux cris des bourreaux armés de torches, j'ai reconnu La-M***! le barbare! Ce ſupplice infligé par une claſſe d'hommes indiſciplinés, n'eſt pas proportionné aux calamités dont il a déſolé le Royaume, & il faut eſpérer, pour la gloire de la Nation, que les Tribunaux bientôt rétablis par le meilleur des Rois, donneront un grand exemple à la terre, faiſant expier à ces trop fameux ſacrileges, les forfaits & les crimes dont ils ont incendié leur Patrie.

LE MARÉCHAL.

Eſt-ce qu'on parlait d'une rentrée prochaine des Parlemens?

LE COURIER.

Oui, Monseigneur ; ils ont pour protecteur un Roi bon, ami du bien, & un Ministre éclairé, dont le génie est toujours supérieur aux choses qu'il entreprend. Monsieur NECKER, ce sage justement vénéré du peuple Français & des nations voisines, vient de rétablir la confiance publique, en ordonnant la révocation de l'Arrêt désastreux du 16 Août. Le commerce anéanti par cette maladresse de l'Administration précédente, a repris son ancienne vigueur sous les auspices du nouveau Sully ; les canaux de circulation ont été r'ouverts, & la France ne songe plus qu'à signaler sa joie de la régénération flatteuse du ministère.

LE DUC D'AIGUILLON.

Mon ami, nous te remercions de tes nouvelles : adieu, va rejoindre tes camarades..... & nous, allons au-devant de cet homme en robe rouge, qui s'avance ; peut-être nous apprendra-t-il du nouveau.

LE MARÉCHAL

Si je ne me trompe, c'est un Président du

Parlement de mon Gouvernement de Guienne. Oui, parbleu ! & ce n'eſt pas le plus ignorant de tous ; c'eſt le zélé défenſeur des trois condamnés à la roue, de Chaumont.

LE DUC D'AIGUILLON.

Le courageux Dupâti ! Soyez le bien venu, Préſident ; on a cherché à flétrir votre gloire, on vous a accuſé d'avoir prêté votre plume & vos lumières au deſtructeur ſacrilège de la Magiſtrature ; ce que les honnêtes gens ont eu bien de la peine à croire.

LE PRÉSIDENT.

Le cri de ma conſcience eſt le premier témoignage que j'ai réclamé dans toutes les circonſtances critiques de ma vie ; deſtiné par la Providence à ſiéger ſur les Fleurs-de-Lys, j'ai oſé y combattre les préjugés deſtructifs qui ſubſiſtent encore dans quelques têtes étroites ; j'ai vu avec douleur que des conſtitutions barbares abrutiſſaient le peuple Français ; que nos loix étaient ſauvages, obſcures, ambiguës, contradictoires ; j'ai cru de mon devoir de déſigner quelques-uns de leurs vices les plus déſaſtreux ;

mon zéle a ſoulevé contre moi quelques Magiſtrats, comme ſi le Magiſtrat avait lui-même fait les loix; comme ſi la bonté des loix dépendait de ſes Miniſtres, qui n'en furent jamais que les interprêtes & les organes impaſſibles; comme ſi la vertu des Magiſtrats pouvait être attaquée dans la démonſtration de l'imperfection de la Juriſprudence, comme ſi un Juriſconſulte ne pouvait pas être honnête homme, parce que les loix de ſa patrie ſont vicieuſes! Ah! je me ſuis efforcé de me faire entendre dans mes diſcours & dans mes écrits, mais toujours en vain. Ce n'eſt pas vous, ORGANES VÉNÉRABLES DE LA JUSTICE, cen'eſt pas vous que je blâme, ce n'eſt pas vous qui avez injuſtement condamné l'Ally, les Calas, Montbailly, Sirven, la domeſtique de Caen, &c. Ce ſont vos loix, vos loix barbares, toujours altérées de ſang, qui ont jugé coupables & dignes du dernier ſupplice, des Êtres infortunés qu'on n'a pu convaincre que d'une innocence évidente! J'atteſte le ciel, & ces demeures éternelles des hommes, que je n'ai jamais ceſſé un moment de vénérer les Magiſtrats & leurs fonctions auguſtes! Puiſſent-ils me rendre, après ma mort, la juſtice que quelques-uns d'entre eux m'ont refuſée de mon vivant, & ſe péné-

trer, comme moi, de l'extrême néceſſité d'une réforme de la légiſlation.

LE DUC D'AIGUILLON.

Vous emportez, malgré l'envie, les bénédictions de trois hommes arrachés de l'échafaud par votre courage; cette gloire vaut bien la petite célébrité qu'a acquiſe mon *ami Nicolas-Henri Linguet* (1), en s'efforçant, par des viles déclamations & d'odieuſes calomnies, de ſapper les fondemens des Tribunaux de la Nation, en répandant du ridicule ſur leurs membres reſpectables.

LE PRÉSDENT.

Ah! de grace, M. le Duc, ne parlez pas, dans ce ſéjour de l'honneur, d'un homme auſſi vil. Les Français ont déja fait juſtice de ce Baron *amphibie*, en le vouant au plus profond mépris; & il faut eſpérer que les Parlemens, qui, ſi long-tems ont eu pitié de cette *cervelle brûlée*, lui prouveront, par un grand exemple, que ce n'eſt pas toujours en vain qu'on profane le ſanctuaire de la Juſtice, &

(1) Il paraîtra inceſſamment un Mémoire contre cet Apologiſte de l'eſclavage, & des Agens mercénaires de l'autorité.

qu'on touche *aux oints du Seigneur*, à la Magiſtrature, eſpèce de ſacerdoce toujours reſpectable, lors même qu'il s'égare. Je pourrais ſouiller auſſi ces lieux ſacrés du nom d'un autre miſérable écrivaſſier, non moins coupable, & qui mérite au moins le ſupplice qu'on infligera au Baron *Linguet;* c'eſt ce Rédacteur (1) gagé d'un Papier Nouvelle, qu'on a lu jadis, parce qu'il contenait quelques menſonges, des anecdotes agréables, &c., mais qu'on ne lit plus, parce qu'on s'y donne le ton de calomnier les hommes les plus reſpectables, de profaner les choſes les plus ſaintes. Eh! comment un Gouvernement ſage peut-il laiſſer l'arme terrible de la délation & de la calomnie dans les mains impures d'un homme tant de fois échappé au gibet, & qui profaneroit le gibet même? Comment un Miniſtère dont les commencemens annonçaient le bonheur, a-t-il pu acheter la plume vénale d'un écrivain rampant, toujours prêt à flétrir, pour un peu d'or, les vertus, le zèle & les réputations, & à prôner les vices & la ſcélérateſſe? Mais c'eſt trop nous arrêter à un homme ſi peu digne de l'attention des honnêtes gens....

(1) Morande, Rédacteur du Courier de l'Europe.

LE MARÉCHAL.

Oui, beaucoup trop ; dites-nous plutôt si nos Magistrats ont repris leurs fonctions.

LE PRÉSIDENT.

Oui, Monsieur le Duc, ils vont les reprendre ces fonctions si chères, si indispensables, si desirées de toutes les ames honnêtes. Cette époque salutaire est enfin arrivée ; l'utilité publique l'emporte. Fidèles au premier des sermens, à celui de rendre la justice ; serment sacré que les Magistrats renouvellent tous les ans en reprenant leurs fonctions suspendues ; serment sacré qu'ils renouvellent à chaque moment de leur vie, les Parlemens vont oublier leurs intérêts particuliers pour remédier promptement aux calamités générales qui désolent la France (1).

(1) Graces immortelles soient rendues au courageux Magistrat, qui, par cet acte de prudence, a sauvé la Magistrature, sa Patrie, & peut-être son Roi. O Curtius-d'Espremenil ! reçois le faible hommage d'un Citoyen obscur, qui te considère comme le Sauveur de ton pays. Des plumes éloquentes s'empresseront, sans doute, de signaler ton zèle Romain, dans les annales impérissables de la vertu & du patriotisme. *Note de l'Editeur.*

LE MARECHAL.

LE MARÉCHAL.

Préſident, vous avez fait une étude approfondie des Loix & des Coutumes de tous les pays & de tous les tems, que penſez-vous de notre Juriſprudence ?

LE PRÉSIDENT.

Si vous avez eu la bonté de lire ce que j'ai écrit ſur cette matière, vous devez avoir remarqué avec quelle douleur je voyais ſes défectuoſités. Le moment approche, où l'on s'occupera ſérieuſement d'une réforme mémorable & ſalutaire, qui, en diſtinguant notre nation de tant de peuples barbares croupiſſant dans la fange des conſtitutions antiques, élévera enfin notre Code au niveau des loix univerſellement admirées de cette nation voiſine, qui fut dans tous les tems notre rivale dans les arts, & notre inſtitutrice en philoſophie. On citera bientôt le Code Français comme on cite le Code d'Angleterre ; & c'eſt un bienfait de plus dont les générations futures ſeront redevables à la ſollicitude paternelle de Louis XVI.

Et qu'on ne s'y trompe point : une des prérogatives de la Royauté, la plus belle sans doute, est celle d'établir ou d'abolir des loix. Ainsi, lors même qu'environné des premiers génies de son Royaume, le Souverain emprunte leurs lumières, pour le bonheur de ses peuples, il est toujours censé agir de sa pleine & unique autorité. S'il assemble les Représentans de la Nation, c'est moins comme des Législateurs, que comme des Conseillers, qui indiquent le bien qu'il peut faire, & le mal qu'il doit éviter ; c'est un Corps collectif, composé d'une multitude d'individus, unis pour la sûreté & la commodité commune, & déterminés à agir ensemble au nom & sous l'autorité privée d'une seule personne ; pour agir ainsi, il faut qu'ils n'ayent qu'une seule volonté. Eh ! où en serait le Gouvernement monarchique, si l'on devait y porter des loix d'après les volontés particulières ? si toutes les Communautés politiques, étant composées de plusieurs individus, ayant chacun une volonté & une inclination privées, & ces différentes volontés ne pouvant par conséquent, par aucun *accord naturel*, être unies ensemble ou disposées à une harmonie assez permanente, on ne pouvait former & produire une seule volonté générale

& uniforme, par une *union politique*, c'eſt-à-dire, par le conſentement unanime des citoyens, de ſoumettre leurs volontés particulières à celle d'un ſeul homme à qui l'autorité ſuprême eſt confiée! Or, dans tous les pays, même en Angleterre, c'eſt cette volonté d'un ſeul homme qu'on appelle la Loi.

Mais ce n'eſt pas ſeulement le droit de la Puiſſance ſuprême de faire des loix; c'eſt encore ſon devoir. Eh! dans quel pays ce ſaint devoir eſt-il aujourd'hui plus indiſpenſable pour le Souverain, qu'en France! Dans quel pays l'équité du Juge eſt-elle plus ſouvent obligée de redreſſer l'erreur de la loi! Dans quel pays le Juriſconſulte ſe trouve-t-il plus ſouvent forcé d'interpréter la volonté du Légiſlateur, plutôt que d'exécuter la loi, de chercher à pénétrer les intentions qu'il pouvait avoir, dans le tems que cette loi fut faite, & cela par les indices les plus naturels, les plus probables, tels que les mots, la liaiſon, le ſujet, la matière, les effets, la conſéquence, l'eſprit & la raiſon de la loi, indices toujours dangereux, & qui dans un Juge de mauvaiſe foi peuvent être l'inſtrument d'une infinité de malheurs & d'iniquités! Et c'eſt dans un pays où la légiſlation eſt ſi défectueuſe, dans un pays

où les anges même commettraient des injustices en suivant les termes de la loi, c'est dans un tel pays que l'on attribue aux Juges l'iniquité des Arrêts qui choquent la raison! Ces hommes si integres, ces dénonciateurs zélés de la Magistrature, sont-ils bien pénétrés des devoirs des Magistrats? Savent-ils bien qu'il n'est pas permis au Juge de s'écarter des exemples antérieurs dans aucun objet de contestation, qu'il ne lui est pas permis de faire pencher la balance de la justice au gré de son caprice ou de son opinion, mais au gré de la loi, que la loi ayant été une fois déclarée & déterminée dans une occasion quelconque, ce qui était incertain, ou peut être indifférent, devient pour l'avenir une règle permanente, qui ne peut être éludée ni changée par aucun Juge postérieur? Savent-ils bien que les Juges sont même obligés par serment de prononcer, non selon leurs sentimens particuliers, mais selon les Loix connues & les Coutumes du Royaume, qu'ils sont délégués, non pas pour donner des loix nouvelles, mais pour expliquer & conserver les anciennes? Eh! vous accusez d'iniquité des Juges qui souvent gémissent de prononcer leurs arrêts! vous connaissez l'absurdité & la déraison de la Loi qui vous condam-

ne, & vous accuſez celui qui n'en peut faire une nouvelle qui vous abſolve ! Ingrat ! telle eſt peut-être la ſource impure de ces libelles pullulans dont vous avez innondé depuis ſix mois la Capitale & la Province ! telle eſt peut-être la ſource impure de ces déclamations indécentes, de ces calomnies ſacrilèges, que vous avez vomies contre les Miniſtres ſacrés de la plus ſainte des vertus, de la juſtice ! Ah ! plaignez plutôt l'honnête homme qui ſe voit forcé à ſe mentir à ſoi-même, en prononçant contre ſon opinion & le vœu de ſon cœur, & reſpectez juſqu'à ſes fautes, puiſqu'elles ne peuvent pas lui être imputées ! Faites des vœux pour que le plus juſte des Rois, redreſſe enfin les torts de ſes prédéceſſeurs, & que des Magiſtrats, gémiſſant dans l'oiſiveté & dans l'exil, prononcent bientôt les Oracles de cette Juſtice, ſi eſſentielle à la diſtinction du crime & de la vertu, de l'innocent & du coupable, qui, depuis un an confondus, n'offrent, dans votre malheureux pays, qu'une maſſe informe d'individus, victimes ou *ſacrificateurs* les uns des autres ! Qu'il luiſe ce ſoleil de Juſtice, pour ne jamais s'éclipſer ; & que le méchant pâliſſe à ſa lumière bienfaiſante & reſtauratrice !

Allons joindre le Maréchal de Vaux, qui doit être arrivé depuis quelques jours ; il nous apprendra sûrement bien des choses, que nous n'oserions soupçonner ; mais le voici qui vient à nous.

LE MARÉCHAL DE VAUX.

Je vous salue, Grands Hommes; je vous cherche depuis huit jours... Eh quoi! le généreux Dupaty se trouve en ces lieux?

LE MARÉCHAL DE RICHELIEU.

Vous voyez, mon Confrère, que la Parque n'épargne pas même la vertu & le génie.

LE MARÉCHAL DE VAUX.

Le Président était encore nécessaire à ma Patrie. Lui seul peut-être aurait eu le courage de terrasser ce Monstre horrible, appellé le Code Criminel, qu'on dirait avoir besoin chaque jour de nouvelles victimes; semblable au fils sanguinaire de Pasiphaë, auquel Minos, le juste & sage Minos était contraint d'offrir sans cesse une pâture humaine.

LE PRESIDENT.

Français, rassurez-vous ! la plainte universelle,
Au Trône qui l'écoute, & s'attendrit par elle,
S'élève ; il va bientôt détruire un joug d'airain :
Bientôt, demain, peut-être, un jeune Souverain
Dira : Suspends tes coups, Loi digne du Tartare !
L'autorité s'éclaire, & tu restes, Barbare !
J'ai soustrait à Bellone un monde citoyen,
Et je verrais Thémis exterminer le mien !
Du fer de nos soldats, j'arrête la licence (1),
Et la main des Bourreaux égorgerait la France !
A l'esclave des champs, je rends la liberté,
Et sous le joug des loix, il meurt persécuté !
Le Temple du Sénat demande ma statue,
Et le sang innocent coulerait à sa vue !
Délivrons à la fois mon Peuple & mon Sénat ;
Chaque instant que je perds est un assassinat.

(1) Oh ! oui, la licence, & une licence inouie ! à Dieu ne plaise qu'un excès d'indulgence me porte à favoriser la conduite d'une populace effrénée dans sa joie : mais ne peut-on la contenir sans l'égorger ? Usez alors de l'arme terrible de la Loi contre les coupables ; mais ne répandez pas le sang de l'innocent derrière lequel il se cache.

Telles ſont les intentions bienfaiſantes & paternelles qu'a manifeſtées pluſieurs fois Louis XVI. Ceſt au milieu de la Nation aſſemblée; c'eſt lorſqu'il ſe verra entouré de toutes les lumières, de toutes les vertus de ſon empire, que ſon cœur ſera ſatisfait.

Il parle, & la clémence entend ſa voix auguſte.
Elle apporte du ciel un Code libre, juſte,
Digne d'un Peuple inſtruit, digne d'un Peuple humain;
Et tel que Monteſquieu l'ébaucha de ſa main;
Diſtinguant les délits, & meſurant les peines,
Réglant, adouciſſant le poids, le tems des chaînes;
Il compoſe en public ſes décrets ſolemnels,
Et donne des témoins au Juge, aux criminels.
Du ſceau de l'évidence, il marque le coupable,
Il place auprès du faible un conſeil ſecourable;
Il dit à la Terreur, dreſſe les échaffauds;
A la Philoſophie, inſtruits les Tribunaux;
Au Doute, au Repentir, veillez ſur l'injuſtice;
A l'art d'interroger, écartes l'artifice;
A la Religion, proſcrits de vains ſermens;
A la miſéricorde, abrége les tourmens;
A chaque Juge enfin, ſois ferme & non barbare!
Des jours de l'indigent, ſois avant tout avare!
Zélé ſans récompenſe, utile ſans éclat,
Le pauvre eſt le tréſor, & l'homme de l'Etat.

Le

Le Peuple industrieux & nécessaire au monde ;
Qui rampe sur la terre, & qui la rend féconde ;
Ce Peuple, qui, courbé sur les sillons ouverts,
Des guerres lentement répare les revers.
Ce Peuple qui, versant les bienfaits de l'année,
Des Etats & des Rois, fonde la destinée,
En proie à tous les maux, n'a que vos loix pour lui ;
Ah ! ne l'écrasez pas sous son unique appui !

Le Marechal de Vaux.

Eloquent Dupaty ! ce sont là tes maximes :
Ton génie aux enfers, dispute trois victimes ;
Et jettant dans les cœurs un salutaire effroi,
Force un monde en péril à s'occuper de toi.
L'humanité va rompre un coupable silence.
Le cri public se joint au cri de l'éloquence :
A travers le cahos le jour a pénétré ;
L'abîme reste ouvert, mais il est éclairé.
Le monstre qu'il cachait à la raison moderne ;
Blessé de tes rayons au fond de sa caverne,
Mord & déchire en vain ton écrit triomphant ;
Tu défends l'univers, l'univers te défend.

Le Marechal de Richelieu.

Jamais éloge ne fut mieux mérité. Oui, sans

doute, vous ſerez le Reſtaurateur des Loix criminelles, dont vous avez eu le courage de mettre au jour toute la barbarie; vous ſerez le ſauveur de la poſtérité; en vain des Criminaliſtes féroces vous donneraient le titre inſultant de *Perturbateur du repos public.* Il ne ſera pas moins vrai que vous aurez été en quelque ſorte le Légiſlateur d'une Nation éclairée, en diſtinguant, *au milieu de cette forêt de Loix tombantes de vieilleſſe ou de deſſuétude, celles qui vivent, celles qui meurent, & celles qui ſont mortes* (1). Ce n'eſt pas aſſez que votre écrit ait obtenu les plus brillans ſuffrages, que vous ayez arraché des larmes à vos Juges même, vous avez préparé la plus heureuſe des révolutions.

LE PRESIDENT.

Je ſuis bien éloigné de m'attribuer cet honneur. Pluſieurs éloquens Ecrivains avaient, avant moi, dénoncé à la philoſophie & à l'humanité la férocité de notre Code Crimiuel. Heureux ſi, en ſuivant leur exemple, je puis avoir quelque part à la gloire qu'ils ont acquiſe par leurs courageuſes lumieres. Vous ſavez combien j'ai éprouvé de contrarietés, Meſſieurs, de

(1) Dupaty, *Réflex. hiſt. ſur les Loix Criminelles.*

la part de quelques hommes à préjugés, combien de larmes j'ai répandues sur le sort de l'Orateur, de l'ami courageux, qui avait osé revêtir mon écrit de sa signature !...

LE DUC D'AIGUILLON.

Oh ! je me souviens encore des propos absurdes que l'on se permit à l'occasion de votre éloquent Mémoire. De *quoi se mêle M. Dupaty? Est-il Avocat? est-il Juge? est-il intéressé dans la cause?* Eh quoi ! il faut être Avocat ou Juge pour défendre des opprimés ! Ne suffit-il pas d'être homme ? L'ordre des Citoyens est avant celui des Avocats; le jugement de la voix publique est le premier des jugemens. Eh ! si l'assertion de ces Messieurs avait quelque fondement, on vous assassinerait donc dans la rue, que je n'aurais pas le droit de voler à votre secours? Voyez quels grands bienfaits on retire par intervalle du courage de quelques hommes de génie ! Sans être inscrit au Catalogue des Avocats, Bergasse a démasqué des scélérats, dont un était d'autant plus dangereux, qu'il avait dans ses mains perfides, l'instrument des vengeances publiques & privées. Il vient encore d'attaquer le crime sur les marches du Trône,

& c'eſt, peut-être, à ſon écrit que nous devons en partie le ſalut de l'Etat, par la proſcription de ſes deſtructeurs.

Mais M. Dupaty à bleſſé les Magiſtrats. Oui, ſi vous confondez les Magiſtrats avec la Loi, avec l'autorité qui ſe trompent. Pour être invulnérables, il faudrait qu'elles fuſſent infaillibles.

Mais M. Dupaty à jetté l'allarme! Oui, & telle eſt la corruption dans nos mœurs, on a été allarmé d'un Mémoire qui plaide pour l'humanité, & l'on voit d'un œil tranquille & complaiſant un Code qui l'aſſaſſine.

Le President Dupaty.

Les ſarcaſmes multipliés de mes adverſaires, qui n'étaient pas des membres du Parlement de Paris, comme on l'a cru long-tems, ne m'avaient pas découragé. Javais formé le projet vaſte, non de former un Code, mais d'en aſſembler les matériaux épars en Europe. *Les connaiſſances qu'on a acquiſes dans certains pays, & qu'on acquerra encore dans d'autres, ſur les meilleures règles à ſuivre dans la légiſlation Cri-*

minelle, contribueront, dit mon compatriote Montesquieu, *plus que toute autre chose, au bonheur de l'humanité.*

Animé par l'espoir de *contribuer à* ce bonheur général qui me fut toujours si cher, j'avais formé un plan de voyages.

Je me proposais de recueillir toutes les loix écrites & non écrites, qui dans tous les états, constituent la Législation criminelle.

J'aurais tracé un tableau comparatif de toutes les Législations anciennes & modernes.

J'aurais examiné avec les yeux de la philosophie & de la raison chaque Législation particulière.

J'aurais vérifié d'après toutes mes recherches, une théorie complette des loix pénales, & cette théorie, j'avais commencé à y travailler depuis vingt ans.

J'aurais enfin dressé une notice exacte & raisonnée de tous les écrits composés sur cette importante matière dans tous les pays de l'Europe.

Par-là j'aurais enrichi ma patrie de tous les monumens législatifs des autres Nations, & je déposais mon travail à la Bibliothèque du Roi.

Par-là encore j'aurais ajouté au système universel de nos connaissances, une branche importante si négligée jusqu'ici, & presque oubliée dans le plus grand ouvrage dont se glorifie la Nation, dans l'Encyclopédie.

C'est ainsi que j'aurais facilité à la France, & aux Nations voisines, l'indispensable & pressante réforme de la législation criminelle.

Ah! si des Souverains se sont couverts de gloire, en envoyant des Savans mésurer des longitudes, déterminer des méridiens, découvrir de nouvelles terres, de nouvelles plantes, des mines nouvelles ; quelle gloire est réservée au Prince qui enverrait des Magistrats recueillir dans tous les Empires, un frein pour le crime, un appui assuré pour l'innocence ! Un projet si humain est digne d'être exécuté par Louis XVI. Ce projet paraîtra le résultat d'une pensée de Montesquieu, d'un sentiment de Henri IV, & d'une résolution de Louis XIV.

La législation Criminelle forme une législation à part, une législation *adaptée plutôt qu'inhérente* au monument général des Loix, & que par cette raison, la main du Législateur peut manier, quand il lui plaît, sans troubler les législations voisines.

Gardez-vous bien de laisser les abus mourir de vieillesse, & la réforme s'établir peu-à-peu. Vous ressembleriez à un propriétaire sordide, qui, effrayé de la dépense nécessaire pour réparer sa maison chancelante, ordonne de l'étayer & qui, prenant un édifice étayé ou recrépi, pour un édifice solide, habite tranquillement sur des ruines.

FIN de l'Entretien servant de suite à celui de MARÉCHAL DE RICHELIEU, aux Champs Elisées.